

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 25 MARS 2009 à 20 heures 00

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille neuf et le **mercredi vingt cinq mars à 20 heures** le Conseil Municipal de Bénny, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, **Monsieur Georges RODET**

Date de la convocation : 19 mars 2009

Date d'affichage : 19 mars 2009

Présents : Georges RODET – Jean-François NALLET – Dominique COLIN – Isabelle CORSAIN – Patrick BAVOUX - Elodie LELARDOUX - - Elie BERARD – Bruno GAILLARD
Jean-François POUPON – Michèle DANANCIER - Robert SEVE - Françoise BILLOUD – Jean-Claude GONOD et Éric GUILLERMIN.

Absents excusés : Gilles DONGUY

Pouvoir : Gilles DONGUY donne pouvoir à Elodie LELARDOUX

Secrétaire : Isabelle CORSAIN

* Le compte rendu de la réunion du 4 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

LES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de 2009 des quatre taxes directes locales.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de ne pas modifier les quatre taxes directes locales suivantes pour l'année 2009 :

- taxe d'habitation : 10.07 %,
- taxe foncière bâti : 10.64 %,
- taxe foncière non bâti : 33.38 %,
et - taxe professionnelle : 8.64 %.

Information : La Communauté de Communes du Canton de Coligny a décidé d'augmenter ses taxes de 12 %.

BUDGETS PRIMITIFS 2009

Le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité des conseillers présents les budgets primitifs 2009 :

COMMUNAL : M14

Dépenses et recettes de fonctionnement : 528 848.00 Euros

Dépenses et recettes d'investissement : 406 415.00 Euros.

Les opérations sont les suivantes :

COMMUNE (M14) :

- * Travaux batiments communaux : Finir les travaux (local pompiers....)
- * Local des Jacquets : finir les travaux
- * Réserves foncières : éventuellement acquisition de terrain
- * Travaux stade : Auvent,

- * Eclairage public : travaux 2007 non réglés pour les différents points lumineux
- * Acquisition de divers matériels : extincteur, défibrillateur, poste antares, bac à fleurs, poubelles, borne incendie, tables, équipement habillement des pompiers
- * Terrain Rugby : finir les travaux 2008 : pose grillage
- * Espaces loisirs enfants,
- * Signalisation des rues,
- * Sécurité routière,
- * Abats-son du chocher de l'Eglise,
- * Révision PLU,
- * Ecole,
- * Dossiers accessibilité handicapés, bâtiments et voiries,
- * Chauffage bibliothèque,
- * Haies

ASSAINISSEMENT : M49

Dépenses et recettes de fonctionnement : 22 418.00 Euros

Dépenses et recettes d'investissement : 126 230.00 Euros : solde travaux des Blanchets et de la Charme.

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT : Année 2009

Le Maire :

- ✓ donne lecture du courrier du Conseil Général qui indique que la responsabilité du fonds solidarité lui est confiée depuis le 1^{er} janvier 2005 et qu'il sollicite une contribution volontaire à hauteur de 0.30 euros par habitant,
- ✓ précise également que la Caisse d'Allocation Familiale de l'Ain continue d'assurer la gestion comptable financière du Fonds Solidarité Logement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de renouveler la participation au fond solidarité logement pour l'année 2009,

ACCEPTE de verser la contribution fixée à 0.30 euros par habitant soit 214.20 euros pour la Commune. (714 habitants x 0.30 €).

Syndicat d'aménagement et d'entretien du Sevron et du Solnan.

1°) Mise en recouvrement de l'impôt afférent au remboursement des annuités d'emprunts contractés par le Syndicat

Le Maire informe le Conseil Municipal que suivant l'article L. 5212.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune doit se prononcer sur la mise en recouvrement par l'impôt du montant des cotisations du Syndicat d'Aménagement et d'Entretien du Sevron et du Solnan, la part de la Commune s'élevant à la somme de 11 203 Euros pour l'année 2009.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE et ACCEPTE :

- ✓ l'institution d'une contribution fiscalisée s'élevant au titre de l'année 2009 à la somme de 9 470,- Euros (provision des travaux),
- ✓ d'inscrire et de prendre en charge sur le budget primitif 2009 de la Commune au compte 6554 la partie du remboursement des emprunts soit la somme de 1733,- euros,

INDIQUE que la cotisation pour l'année 2009 s'élève à 840.65 euros (731 habitants x 1.15 €).

2°) Restauration du pont de Chaffoux.

La participation financière pour le chantier de rénovation des parties supérieures de l'ouvrage s'élève à environ 4000 €. Le Maire informe qu'au départ le devis était de 6810 €, mais vu que les travaux de voirie n'ont pas été fait entièrement et la participation a été diminuée.

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Le Maire :

- ✓ Rappelle, d'une part, les délibérations :
 - du 08 août 2007 qui validait une participation de 3 000 € pour le programme de résorption des « zones blanches ADSL » engagé par le Syndicat Intercommunal d'Électricité de l'Ain,
 - du 09 avril 2008 concernant la subvention d'équipement de 3 000 € au titre de l'exercice 2008 et indique que la somme n'a pas été mandatée étant donné que les travaux n'ont pas été réalisés,
- ✓ précise, d'autre part, qu'une cession à l'euro symbolique ou à titre gratuit s'analyse comme le versement en nature d'une subvention d'équipement, ce qui est le cas de la cession du terrain du Poisiat pour la construction du pôle petite enfance de la Communauté de Communes du Canton de Coligny.
- ✓ Précise que le versement d'une subvention d'équipement est comptabilisé en immobilisation incorporelle (article 204), et qu'il est nécessaire d'amortir la subvention sur une durée maximale,

Le Conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE de verser une subvention d'investissement du budget communal :

- ✓ de 3 000 € pour le programme de résorption des « zones blanches ADSL » engagé par le Syndicat Intercommunal d'Électricité de l'Ain suivant la délibération du 08 août 2007,
- ✓ de 2 064.96 € pour la cession du terrain à la Communauté de Communes du Canton de COLIGNY

INDIQUE que la durée d'amortissement sera égale à un an pour ces deux subventions.

PROJET ECOLE

1°) Convention d'accompagnement avec HELIANTHE

Dominique COLIN Maire-Adjoint présente aux membres de l'assemblée la convention d'accompagnement avec Helianthe.

Hélianthe peut accompagner la commune de Bénay dans son projet de construction d'une nouvelle école maternelle, pour une meilleure prise en compte des aspects environnementaux et énergétiques dans les phases de définition du programme, d'études et de réalisation.

Pour l'accompagner le maître d'ouvrage dans cette démarche, Hélianthe structure spécialisée dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, peut apporter ses compétences et son expérience, afin d'optimiser le projet d'un point de vue environnemental, énergétique et économique.

Cette intervention ne remplace pas celle du bureau d'études et du maître d'œuvre. Elle vise à aider le maître d'ouvrage dans son dialogue avec le maître d'œuvre et les financeurs, sur des sujets où les expériences sont encore peu nombreuses.

Le budget prévisionnel s'élève à 1 000 € dont 70 % sera réglé à la signature de la convention et 30 % à la mise en service de l'équipement.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire-Adjoint,
Et après en avoir délibéré :*

DECIDE à l'unanimité d'accepter la convention d'accompagnement avec Hélianthe pour le projet de la construction de la nouvelle école pour un montant de 1 000 euros

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier et d'effectuer les mandatements correspondants (70 % seront réglés à la signature de la convention et 30 % à la mise en service de l'installation).

1°) Compte rendu de la réunion

Dominique COLIN donne le compte rendu de la première réunion du comité du projet école. Une deuxième réunion aura lieu le 20 avril pour établir un programme fonctionnel, et discuter du choix du maître d'œuvre et la prévision du programme technique.

L.G.V.

Monsieur le Maire informe le conseil que la réunion en Préfecture le 26 mars concernera la présentation d'un fuseau passant à l'Est de ST Etienne du Bois. Une demande d'étude pour un nouveau fuseau a été évoquée couplé avec la ligne de la Bresse.

Convention de partenariat avec l'association intercommunale « la Route de la Bresse »

Le Maire présente aux membres de l'assemblée une proposition de convention de partenariat transmise par le Président de l'association « la Route de la Bresse » afin de faire participer la commune au financement de la promotion de « la Route de la Bresse » sur une durée d'un an (2009). Une cotisation annuelle forfaitaire de 0.33 € par habitant est sollicitée.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité d'accepter la convention de partenariat entre la Commune et l'association « la Route de la Bresse » pour l'année 2009 avec une participation annuelle forfaitaire de 0.33 € par habitant, soit la somme de 241.23 €.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier et à effectuer le mandatement correspondant.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Convention FRAPNA : Le document n'a pas été reçu pour la réunion, ce point sera abordé lors du prochain conseil.

Arrêté : Le Maire informe de la mise en place d'un arrêté municipal contre la divagation des chiens sur l'ensemble du périmètre du stade lors des manifestations sportives. Cette règlementation prend effet une heure avant le début des matchs et persiste une heure après la fin des rencontres.

Devis APAVE : Le conseil municipal accepte le devis pour le repérage des matériaux et produits contenant l'amiante dans les bâtiments recevant du public (bâtiments : école, mairie, salles, stade) pour un montant de 420,- € HT. La prestation correspond à la visite sur place, rédaction du rapport et une assistance technique pour la constitution du dossier technique amiante.

Grèves de novembre et décembre : Une compensation financière a été allouée pour un montant de 235.17 € par grève, une partie sera reversée au personnel non gréviste sous forme d'heures complémentaires.

Dégradation : Des petites dégradations sont intervenues autour des bâtiments communaux. Une vigilance de tous pourrait y remédier.

RUGBY Club de Bénvy : Invitation de l'ensemble du conseil le dimanche 5 avril pour le dernier match de championnat pour l'année 2009.

Ecole de musique du canton de COLIGNY : Audition le vendredi 27 mars à VILLEMOTIER.

Remerciement : Le Maire informe avoir offert une composition lors du décès de la maman de Jean PHILEBRE, employé communal. Ce dernier a envoyé une carte de remerciement.

Préfet : Lecture du courrier en date du 13 mars informant de la nomination aux fonctions de Préfet de l'Ain de Monsieur Régis GUYOT.